

AVISU DI L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ 2025-07

Rilativu à u :

**Raportu n°0418 : Proposition d'adaptation législative et réglementaire
Présentation annuelle devant l'Assemblée de Corse de la politique pénale
menée en Corse - Demande adressée au Gouvernement.**

VU la lettre de saisine du 07 Mai 2025 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse sollicite l'avis de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica sur le rapport susmentionné,

CONSIDÉRANT l'article 30 du règlement intérieur de l'Assemblea di a Ghjuventù di a Corsica qui prévoit que « *Lorsque l'urgence ou l'actualité le nécessitent, les commissions organiques peuvent être saisies pour émettre des avis à la demande de la Présidente de l'Assemblée de Corse ou du Président du Conseil exécutif. La Présidente de l'Assemblea di a Ghjuventù désigne à cet effet les commissions attributaires et précise les modalités selon lesquelles elles produiront leurs avis. Les présidents des commissions concernées en rendent compte à la prochaine réunion de la commission permanente ou de l'assemblée plénière* »,

CONSIDÉRANT la décision de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Présidente de l'Assemblea di a Ghjuventù, de saisir la commission organique « *Sociali, Educazioni è Furmazioni* » afin de produire un avis sur le sujet,

A Cummissione, « Suciali, Educazioni è Furmazioni »
addunita in reunione u 20 di Maghju di u 2025,
prununzia l'avisu chì seguita :

A Cummissione, « Suciali, Educazioni è Furmazioni »:

SALUE la volonté de l'exécutif de renforcer la transparence et le dialogue entre les institutions judiciaires et politiques, ainsi que la démarche visant à faire de la Collectivité de Corse un acteur pleinement informé et impliqué dans la lutte contre les dérives mafieuses ;

CONSIDÈRE que la présentation annuelle de la politique pénale menée en Corse devant l'Assemblée constitue une suite logique et pertinente aux demandes formulées par la Collectivité de Corse pour une meilleure collaboration avec l'Etat sur les questions pénales ;

ESTIME que cette transparence renforcera la confiance des citoyens envers les institutions, qu'elle constituera un levier de mobilisation collective, et qu'elle pourra instaurer une dynamique vertueuse et de vigilance partagée entre les pouvoirs judiciaires et politiques, dans le respect des compétences de chacun ;

RAPPELLE que si les questions mafieuses sont aujourd'hui les questions de premier plan concernant la situation pénale en Corse, cette demande auprès du gouvernement implique également d'aborder les autres sujets concernant la question pénale en Corse, comme le rapprochement des prisonniers politique, le traitement et les conditions de détention des prisonniers, leur réinsertion sociale, la lutte contre les drogues en milieu carcéral (etc) ;

ESPÈRE que cette initiative ne se limitera pas à une simple présentation, mais qu'elle servira d'ancrage à une action conjointe entre la Collectivité de Corse et les autorités judiciaires locales dans une logique de co-construction, de suivi et de responsabilité partagée, pour faire reculer la criminalité organisée et ses racines locales. Il faudrait que cette présentation et les débats qui en ressortiront servent d'impulsion politique et judiciaire pour que les pouvoirs en place ne soient pas spectateurs de la situation criminelle ;

PROPOSE de pérenniser la participation d'acteurs diversifiés de la société civile à travers des ateliers préparatoires liés aux futures sessions concernées par la présentation du rapport relatif à la politique pénale menée en Corse qui sera émis par le représentant de l'Etat.

Cette proposition, adoptée avec 9 votes favorables et 3 abstentions, reflète un soutien affirmé à l'instauration d'un cadre de transparence et de dialogue entre les institutions judiciaires et politiques, dans le respect des compétences de chacun, et face aux enjeux pénaux propres à la Corse.

Lara MARCELLINI

Presidente di a cumissione « Suciali, Educazioni è Furmazioni »